

# LE LIEN



## Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La réfection de la route de la Vallée est achevée. La réception des travaux a eu lieu récemment et n'a fait l'objet d'aucune réserve. Les espaces verts de la rue seront effectués cet automne par les services de la Commune.

Dans le cadre de la restauration de la salle des fêtes, l'architecte mandaté a fait une première présentation aux élus. Les appels d'offres devraient avoir lieu aux mois de septembre et d'octobre, pour un commencement des travaux au mois de novembre ou décembre.

La salle des fêtes devrait donc être indisponible durant au moins six mois. A l'issue, la salle des fêtes devrait avoir un aspect quasi neuf, avec l'intégralité des espaces repensés. Le bâtiment devra également s'harmoniser avec l'espace intergénérationnel.

Cet été est mis à profit pour effectuer des travaux dans l'école. Une partie des classes et des espaces communs vont être repeints, et la porte d'accès va être changée. Les extérieurs vont également faire l'objet d'actions diverses, et en particulier l'aménagement d'une continuité piétonne sur le haut du parking.

Concernant les affaires d'urbanisme, la société Viabilis a déposé une demande de permis d'aménager pour un nouveau lotissement de 37 lots en bordure de la route de Goven. Les travaux devraient commencer vers la fin de l'année. Cela constitue la quatrième phase du plan d'aménagement de la Commune.

Ce lotissement prendra en compte l'aménagement de la route de Goven, en particulier des continuités piétonnes, et des éléments de sécurisation routière.

Enfin, suite à un violent orage le lundi 4 juin dernier, des travaux ont été effectués dans le village de la Chutelais, et à la Ville de bas. Ces travaux ont pour but de limiter les impacts d'un nouveau phénomène de ce genre. Néanmoins, compte tenu de la violence de cet orage, les aménagements ne pourront que limiter les risques, sans jamais toutefois les éliminer. On mesure mieux dans ce type de situation l'importance de la conservation des fossés et des talus, et de la complexité de la prise en compte des écoulements des eaux pluviales. Fort heureusement, lors de cet épisode, les systèmes des écoulements des eaux pluviales du bourg ont bien fonctionné.

Au sujet de l'intercommunalité – VHBC – Le projet de construction d'une piscine à Guichen se poursuit.

Une réunion publique a eu lieu il y a quelques semaines à ce propos, et une première présentation a été effectuée aux élus. Elle concernait les éléments de dimensionnement de l'ouvrage, et les différentes options juridiques pour le portage du fonctionnement. L'objectif de VHBC vise toujours une ouverture au courant de l'année 2021.

Par ailleurs, les locaux de VHBC, vétustes, devenaient de plus en plus exigus compte tenu de ses nouvelles compétences. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé de reconstruire une partie du siège.

Les travaux vont commencer en automne, pour une livraison dans environ 15 mois.

Votre rendez-vous annuel vous attend à la rentrée avec le forum des associations le 7 septembre, en attendant, excellent été à toutes et à tous.

Le Maire

VIE MUNICIPALE p. 3-10 et p.15



Départ de M. Rivière Erwan le secrétaire général

VIE JEUNESSE p. 14



Réalisation d'un jardin partagé

VIE ENFANCE p. 16



Fête de l'été à l'Arbre en couleur

VIE ÉCONOMIQUE p. 17



Groupement d'achat à Lassy

VIE INTERCOMMUNALE p.20-22



Donnez votre avis sur la future piscine communautaire

VIE ASSOCIATIVE p.23



Journée nature avec le Pont de Pierre



Chan la bibliothécaire

## Dossier

Des animations et des nouveaux services à la médiathèque de Lassy p.11 à 13

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	membres de la commission communication
Tirage	700 exemplaires
Impression	Imprimerie Castelbriantaise



Photo envoyée par Mme Lebouc Sylvie

# Fête des Voisins

" Un petit bonjour de la part des voisins du Pâtis du bourg. Le temps était avec nous ! "

## Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi		16h00 - 18h00
Mardi		16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	
<b>ATTENTION</b>		<b>le samedi matin Fermé du 14/07 au 25/08 inclus</b>

## Parution du prochain bulletin Le Lien N°140

Parution du prochain bulletin de **Octobre/Novembre/Décembre 2018** semaine du **10 Octobre 2018**.

Les articles pour Le **Lien n° 140** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : **adjoint3.lassy@orange.fr** pour le **lundi 10 septembre 2018**. **Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.**

La commission demande que les articles soient de **15 à 20 lignes maximum**, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

## Comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

### Conseil municipal du 12 Février 2018

#### • ENVIRONNEMENT.- ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'EXPLOITATION AGRICOLE ESLAN A GUIGNEN

Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 janvier 2018.

Par arrêté du 24 novembre 2017, le Préfet d'Ille et Vilaine a ouvert une consultation du public sur un projet présenté par l'EARL ESLAN Nathalie et Auguste concernant la restructuration de l'élevage porcin à Guignen et la mise à jour du plan d'épandage. Cette consultation a été organisée du 2 janvier 2018 au 30 janvier 2018. Par délibération du 12 janvier 2018, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet relatif à la restructuration d'un élevage porcin ainsi que la mise à jour du plan d'épandage de l'EARL ESLAN.

A la suite d'éléments complémentaires concernant ce dossier apparus après la décision du Conseil Municipal ; en particulier, sur la parcelle ZK 90 située sur la commune de Lassy, il a été pratiqué une ouverture d'un talus sur le point le plus bas de la parcelle (6 mètres de dénivelé), et jouxtant la Départementale D776, en vue d'en faire une sortie donnant sur la route. L'ouverture de ce talus est de nature à générer des écoulements d'épandages dans le fossé adjacent, en particulier lors de pluies. Ce fossé se jetant par la suite dans le Canut, des risques de pollution directs sont avérés. Par ailleurs, une pollution olfactive, n'existant pas actuellement, sera générée, ce qui créera une aggravation de nuisances pour les riverains de cette parcelle. Par conséquent le Conseil municipal émet un avis défavorable à la demande présentée.

#### • ENVIRONNEMENT.- INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne prévoient que les communes élaborant ou révisant leurs documents d'urbanisme sont invitées à réaliser l'inventaire des zones humides dans le cadre de l'état initial de l'environnement et de l'incorporer aux documents graphiques dans des zones suffisamment protectrices.

Concernant LASSY, l'inventaire de terrain a été réalisé par le cabinet d'études Ouest'Am. Il a été basé sur un travail à l'échelle communale, selon une démarche associant les élus, les exploitants agricoles et la population au sein d'un groupe de travail communal rassemblé le 7 novembre 2016. Une réunion avec les agriculteurs et les propriétaires fonciers a été organisée le 20 décembre 2016.

#### L'inventaire a consisté à :

- pré localiser les zones humides avec le groupe de travail communal
- réaliser un inventaire le plus exhaustif possible à partir des zones prélocalisées en s'appuyant sur le guide méthodologique édité par le SAGE
- caractériser les zones humides
- cartographier les données

Les phases terrains se sont déroulées du 2 au 13 février 2017. La réunion de restitution au groupe de travail et agriculteurs a été organisée le 30 mai 2017 puis une visite terrain de lever de doute a été organisée le 8 juin 2017. Une consultation publique a été organisée du 13 novembre 2017 au 1er décembre 2017.

La population a été invitée à prendre connaissance de l'inventaire des zones humides par voie de presse et via le site Internet de la commune et à faire part de ses réclamations dans un cahier de doléances prévu à cet effet. L'inventaire des zones humides est maintenant finalisé.

Après la validation de cet inventaire par le Conseil municipal, il devra ensuite être validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine.

Le Conseil Municipal valide l'inventaire des zones humides sur le territoire communal.

## • DROIT DE PREEMPTION URBAIN.- EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR UN BIEN SITUÉ RUE PIERRE MARIE JOSSE

La commune de LASSY a reçu le 19 janvier 2018 une déclaration d'intention d'aliéner provenant de Maître Guy MESSAGER, notaire à Bréal sous Montfort, concernant la vente pour un montant de 80 000€ d'un immeuble, appartenant à Monsieur Paul ROGER, cadastré section AB n° 170 (349 m<sup>2</sup>) situé au n°7, 9 et 11 rue Pierre Marie Josse au profit de M. et Mme CHOUAN.

Compte tenu des enjeux liés à l'immeuble en cours de vente situé au n° 7, 9 et 11 rue Pierre Marie Josse situé en zone UC du PLU dans le périmètre d'application du droit de préemption, le Maire souhaite présenter ce projet d'acquisition au conseil.

La Commune à l'intention de faire valoir son droit de préemption sur la vente de ce bien immobilier et propose de « s'aligner » sur le prix fixé à 80 000€. Les frais de négociation, d'un montant de 4 032€, ainsi que les frais d'acte, sont à la charge de la commune.

La préemption est motivée par un projet, conformément aux opérations d'aménagements désignés par l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme qui décrit notamment celles qui ont « pour objets d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques, de favoriser le développement du tourisme ». En effet, le bâtiment préempté aura pour vocation d'accueillir des cellules commerciales ou de services, conformément au projet exprimé dans le PADD, « le développement de l'urbanisation permettra de favoriser le maintien, voire le développement de la dynamique économique locale (commerces et services) ».

Par ailleurs, le bâtiment se situe dans le secteur urbain qui accueille déjà quelques commerces et service (boulangerie, commerce partagé, coiffeuse, infirmière). Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1, Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2007 instituant un droit de préemption urbain sur une partie du territoire de la commune de LASSY, Le Conseil Municipal accepte le principe de préemption du bien cadastré AB 170 au prix de 80 000€.

## Conseil municipal du 6 avril 2018

### • PERSONNEL CONTRACTUEL.- PERSONNEL : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SAISONNIER AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Vu le budget,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent entre avril et septembre 2018 afin de renforcer ponctuellement les services techniques durant la période printanière et estivale.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs. L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur des espaces verts. La rémunération sera déterminée au grade d'adjoint technique échelon 1, indice brut 347, indice majoré 325.

Le Conseil municipal autorise le recrutement d'un agent non titulaire du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 septembre 2018.

### • ENSEIGNEMENT.- EDUCATION : DEMANDE DE DEROGATION HORAIRE

Après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale, l'inspecteur d'académie a validé la demande de dérogation horaire formulée conjointement par l'école de LASSY et le Conseil Municipal à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Cette organisation horaire dérogatoire n'est valable que pour 3 rentrées maximum, elle ne concerne que les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

L'inspection académique demande à la commune de délibérer à nouveau pour valider la décision prise par l'inspecteur d'académie.

# LA VIE MUNICIPALE

L'organisation proposée à compter de l'année scolaire 2018-2019 est la suivante :

	Temps scolaire du matin	Pause méridienne	Temps scolaire de l'après midi
Lundi	9 h – 12 h	12 h – 13h30	13 h 30 – 16 h30
Mardi	9 h – 12 h	12 h – 13h30	13 h 30 – 16 h30
Jeudi	9 h – 12 h	12 h – 13h30	13 h 30 – 16 h30
Vendredi	9 h – 12 h	12 h – 13h30	13 h 30 – 16 h30

Le Conseil Municipal de Lassy valide à l'unanimité la décision de l'inspecteur d'académie sur la base de l'organisation scolaire présentée ci-dessus pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

## • DECISIONS BUDGETAIRES.– FINANCES : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Monsieur Franck NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs 2017

### • ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2017 fait apparaître un montant total de dépenses de 103 464.21 € et un montant total de recettes de 126 384.55 €. Les dépenses et recettes du budget principal se répartissent entre les sections d'exploitation (fonctionnement) et d'investissement comme suit :

Section	Exploitation	Investissement	total
Dépenses 2017	73 929.85 €	29 534.36 €	103 464.21 €
Recettes 2017	87 521.57 €	38 862.98 €	126 384.55 €
Résultat de l'exercice 2017	+ 13 591.72 €	+ 9 328.62 €	+ 22 920.34 €

La section de fonctionnement fait ressortir un déficit de clôture de 32 171.02 € ;

La section d'investissement dégage un excédent de clôture de 1 199.47 €.

Le compte administratif 2017 dégage un déficit global de clôture de 30 971.55 €.

### • COMMUNE

Le compte administratif 2017 fait apparaître un montant total de dépenses de 1 169 285.28 € et un montant total de recettes de 1 437 426.97 €. Les dépenses et recettes du budget principal se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section	Fonctionnement	Investissement	total
Dépenses 2017	938 685.92 €	230 599.36 €	1 169 285.28 €
Recettes 2017	1 113 634.09 €	323 792.88 €	1 437 426.97 €
Résultat de l'exercice 2017€	174 948.17 €	93 193.52 €	268 141.69 €

La section de fonctionnement fait ressortir un déficit de clôture de 174 948.17 € ;

La section d'investissement dégage un excédent de clôture de 776 420.56 € .

Le compte administratif 2017 dégage un déficit global de clôture de 951 368.73 €

### • RESTAURANT MUNICIPAL

Le compte administratif 2017 fait apparaître un montant total de dépenses de 202 662.70 € et un montant total de recettes de 240 056.34 €. Les dépenses et recettes du budget principal se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2017	199 161.68 €	3 501.02 €	202 662.70 €
Recettes 2017	224 123.33 €	15 933.01 €	240 056.34 €
Résultat de l'exercice 2017	24 961.65 €	12 431.99 €	37 393.64 €

# LA VIE MUNICIPALE

## • FISCALITE.- FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le rodut fiscal 2018 prévisionnel s'élèvera à 420 629 € avec une stagnation des taux depuis 2010.

A savoir :

Taxes	Taux 2018	Bases d'imposition 2018	Produits correspondants
Habitation	14,33%	1 796 000,00 €	257 367,00 €
Foncier bâti	14,33%	1 063 000,00 €	152 328,00 €
Foncier non bâti	40,80%	26 800,00 €	10 934,00 €
Total		420 629,00 €	

## • FINANCES : VOTE DES BUGDETS PRIMITIFS 2018 COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle que le budget primitif est un document prévisionnel annuel qui a le caractère d'acte d'autorisation permettant au Maire d'engager et de liquider les dépenses et couvrir les recettes.

Il est composé de deux sections :

- La section de fonctionnement (exploitation) correspond aux dépenses courantes permettant le bon fonctionnement de la commune (entretien de la voirie, des bâtiments communaux, gestion des services municipaux, remboursement des intérêts de la dette, rémunération du personnel communal, etc.) et fixe les recettes dont peut disposer la commune, notamment les recettes fiscales.
- La section d'investissement correspond d'une part au remboursement annuel du capital de la dette, d'autre part à la mise en œuvre de programmes d'investissements.

### Budget primitif Assainissement collectif 2018

#### • Section de fonctionnement

Dépenses - Les principaux chapitres du budget primitif de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
002 - Déficit reporté	32 171.02 €
011 - Charges à caractère général	23 900.00 €
012 - Charges personnel	8 500.00 €
66 - Charges financières	8 436.54 €
68 - Dotation aux amortissements	38 684.33 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE 111 691.89 €	

Recettes - Les principaux chapitres du budget primitif de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
70 - Produits de services	100 691.89 €
77 - Produits exceptionnels	11 000.00 €
RECETTES DE L'EXERCICE 111 691.89 €	

#### • Section d'investissement

Dépenses - Après avoir présenté les grandes opérations de l'année, les dépenses d'investissement se résument ainsi :

Chapitres	Libellés	Propositions 2018
16	Remboursements d'emprunt	17 093.72 €
40	Opérations d'ordre	11 000.00 €
23	Immobilisations en cours	11 790.08 €
Dépenses 39 883.80 €		

# LA VIE MUNICIPALE

Recettes- Les recettes d'investissement se résument ainsi :

Chapitres	Libellés	Propositions 2018
1	Excédent antérieur reporté	1 199.47 €
28	Amortissement des immobilisations	38 684.33 €
Recettes 39 883.80 €		

## Budget primitif commune 2018

### • Section de fonctionnement

Dépenses - Les principaux chapitres du budget primitif de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
011 - Charges à caractère général	276 750.00 €
012 - Charges de personnel	453 400.00 €
014 - Atténuation de produits	29 868.04 €
022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	0.00 €
023 - Virement de la section d'investissement	128 194.96 €
042 - Opération d'ordre entre section	22 750.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	109 146.00 €
66 - Charges financières	11 133.00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00 €
68 - Provisions pour litiges	2 500.00 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE 1 035 242.00 €	

Recettes - Les principaux chapitres du budget primitif de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
013 - Atténuations de charges	5 000.00 €
70 - Produits de services	64 750.00 €
73 - Impôts et taxes	548 288.00 €
74 - Dotations et participations	407 218.00 €
75 - Autres produits gestion courante	6 300.00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	3 686.00 €
RECETTES DE L'EXERCICE 1 035 242.00 €	

### • Section d'investissement

Dépenses - Les grandes opérations de l'année, les dépenses d'investissement se résument ainsi :

Chapitres	Libellés	Montants 2018
20	Dépenses imprévues Inv	511 705.69 €
16	Remboursements d'emprunt	51 680.00 €
20	Immo. incorporelles	22 000.00 €
21	Immo. corporelles	170 000.00 €
23	Immo. en cours	668 535.00 €
Dépenses 1 423 920.69 €		

# LA VIE MUNICIPALE

Recettes - Les recettes d'investissement se résument ainsi :

Chapitres	Libellés	Montants 2018
1	Excédent 2017	776 420.56 €
21	Virement de la section de fonctionnement	128 194.96 €
24	Produit des cessions	0.00 €
10	Dotations	259 764.17 €
13	Subventions d'investissement	234 291.00 €
16	Emprunt et dette assimilée	0.00 €
40	Opérations d'ordre entre sections	22 750.00 €
15	Provisions pour risques et charges	2 500.00 €
Recettes		1 423 920.69 €

## Budget primitif restaurant municipal 2018

### • Section de fonctionnement

#### Dépenses

Chapitres	Libellés	Montants en €
001	Déficit antérieur reporté	0.00 €
011	Charges à caractère général	111 150.00 €
012 -	Charges de personnel	86 550.00 €
022	Dépenses imprévues Fonctionnement	350.00 €
023	Virement section Investissement	0.00 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE		198 050.00 €

#### Recettes

Chapitres	- Libellés	Montants en €
013	Atténuation de Charges	4 000.00 €
70	Produits de services	193 700.00 €
77	Produits exceptionnels	350.00 €
RECETTES DE L'EXERCICE		198 050.00 €

### • Section d'investissement

#### Dépenses

Chapitres	Libellés	TOTAL
1	solde exec sect inves rep	0.00 €
2188	Autres immos corporelles	46 853.49 €
Dépenses		46 853.49 €

#### Recettes

Chapitres	Libellés	TOTAL
2	solde exec sect inves rep	21 891.84 €
1068	Excéd de fonctionnement capitalisé	24 961.65 €
Recettes		46 853.49 €

# LA VIE MUNICIPALE

## Conseil municipal du 18 mai 2018

### • MARCHÉ PUBLIC : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Une consultation publique pour le choix du maître d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes a été effectuée entre le 2 mars 2018 et le 30 mars 2018.

A l'issue de cette consultation, 4 candidats avaient remis une offre.

Ces offres ont été analysées au regard des critères définis dans le règlement de la consultation, à savoir la méthodologie de travail et le montant de l'offre. Le cabinet Orain n'a pas été analysé car une pièce obligatoire demandée (attestation de visite de la salle des fêtes) n'a pas été produite par le candidat.

A l'issue de ces analyses, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 avril 2018 a émis la proposition de classement suivante :

	Points	Fournel (Rennes)	Lezeko (Guichen)	Louvel (Vitré)	Orain (Vitré)
Analyse et compréhension	20	10	20	15	N.E.
HQE	5	5	5	5	N.E.
Références	15	10	15	15	N.E.
Disponibilité	15	12,5	15	15	N.E.
Composition	32	32	32	32	N.E.
Temps	10	10	8	2	N.E.
Répartition honoraire	10	3,73	10	4,17	N.E.
Suivi de chantier	10	10	10	10	N.E.
<b>Totaux des points techniques</b>	<b>117</b>	<b>93,23</b>	<b>115</b>	<b>98,17</b>	<b>N.E.</b>
<b>Points techniques ramenés à 50 (nbPoints*50/117)</b>	<b>50</b>	<b>39,85</b>	<b>49,15</b>	<b>41,95</b>	<b>N.E.</b>
En €		31500	33000	38000	N.E.
<b>Points prix</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>47,73</b>	<b>41,45</b>	<b>N.E.</b>
<b>Résultats 100,00 - 89,85 96,87 - 83,40</b>	<b>100</b>	<b>89,85</b>	<b>96,87</b>	<b>83,4</b>	<b>N.E.</b>
<b>Classement</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

Au vu de ce classement, le conseil municipal a décidé de retenir LEZEKO comme maître d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes pour un montant d'honoraires de 33 000 € HT.

### • URBANISME : EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES PARCELLES AB 190 ET AB 192

La commune de LASSY a reçu le 28 avril 2018 une déclaration d'intention d'aliéner provenant de l'office notarial de Bruz, concernant la vente pour un montant de 3 500 € de deux parcelles, appartenant à Madame VANNIER Madeleine, cadastrées section AB n° 190 (614 m<sup>2</sup>) et AB n° 192 (362 m<sup>2</sup>) et situées rue de la Vallée au profit de M. et Mme VILLION.

Compte tenu des enjeux liés aux 2 parcelles situées en zone 1AU du PLU dans le périmètre d'application du droit de préemption, le Maire souhaite présenter ce projet d'acquisition au Conseil Municipal.

La Commune à l'intention de faire valoir son droit de préemption sur la vente de ces parcelles et propose de « s'aligner » sur le prix inscrit dans la DIA fixé à 3 500 €. Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

La préemption est motivée par la nécessité de réaliser des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'opérations d'aménagement, conformément aux opérations d'aménagements désignés par les articles L 210-1 et L300-1 du Code de l'Urbanisme.

En effet, les parcelles préemptées ont pour vocation d'accueillir une opération d'aménagement d'ensemble, conformément au PLU, et réaffirmée dans le PADD, dans le cadre de la révision en cours du PLU.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2007 instituant un droit de préemption urbain sur une partie du territoire de la commune de LASSY,

Vu l'avis favorable du bureau municipal réuni le 14 mai 2018,

Le Conseil Municipal accepte le principe de préemption des parcelles cadastrées AB 190 et AB 192 au prix de 3 500 €.

# LA VIE MUNICIPALE

## • PATRIMOINE : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA MAIRIE, RUE PIERRE MARIE JOSSE ET RUE JEAN FONTAINE

Comme évoqué lors des précédents conseils municipaux, la commune de LASSY a sollicité le SDE (Syndicat Départemental d'Energie) afin d'étudier la faisabilité d'une rénovation de l'éclairage public sur les rues Pierre Marie Josse, Jean Fontaine et rue de la Mairie.

Le principe est de remplacer les lanternes actuelles par des lanternes LED adaptables sur les crosses existantes. Ce projet concerne 83 points lumineux sur la commune.

Le SDE a adressé, le 14 mai 2018, l'étude financière détaillée suivante, demandant une réponse rapide à la commune afin d'avoir un dossier éligible à une aide au titre des Certificats Economies d'Energie.

Montant HT des travaux	126 900,00 €
TVA	25 380,00 €
<b>Montant TTC</b>	<b>152 280,00 €</b>
Montant subventionnable	126 900,00 €
Taux de subvention	56.4 %
Subvention	71 571.60 €
<b>Reste à charge commune de LASSY</b>	<b>55 328.40 €</b>

Il en ressort que le reste à charge prévisionnel pour la commune s'élève à 55 328.40 €, soit 660 € par point lumineux. Par ailleurs, ce dossier est également éligible à une autre aide appelée CEE (Certificat d'Economie d'Energie) du fait de la labellisation du Pays des Vallons de Vilaine en tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Le montant de l'éventuelle aide n'est pas connue à ce jour.

Le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux de rénovation de l'éclairage public sur les rues Pierre Marie Josse, Jean Fontaine et rue de la Mairie.

## ÉTAT CIVIL

### • Mariages :

Vincent HOSSEIN et Cindy LABILLOYE : 19 mai 2018

Jérôme HOUGET et Virginie THOBY : 09 juin 2018



### • Avis de naissances : 4

Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile

### • Décès :

Jeannine BEURRIER née JANVIER le 09 mars 2018 à Rennes



➔ SUITE DE LA VIE MUNICIPALE P.15

# LA VIE CULTURELLE

## Les nouveautés à la Médiathèque

### LA GRAINOTHÈQUE

Au printemps, la médiathèque a inauguré sa nouvelle grainothèque lors d'un pot offert aux lasséens. Les principes de la grainothèque sont l'échange, le partage et la gratuité des graines. La grainothèque reste en place à la médiathèque toute l'année, venez déposer les graines que vous avez en trop et trouver celles que vous n'avez pas déjà !



### LES RESSOURCES NUMÉRIQUES DE LA MDIV

Les abonnés de la médiathèque ont maintenant accès à des ressources numériques gratuites. Toute la presse française et internationale au format numérique sur lekiok, à 1 million de titres de musique indépendante sur 1D touch et encore à des milliers de modules d'apprentissage de l'anglais et de formation en informatique. Pour cela il suffit de s'abonner sur <http://mediatheque.ille-et-vilaine.fr>

MÉDIATHÈQUE DE LASSY

## RESSOURCES NUMÉRIQUES

Un accès libre et gratuit à des centaines de titres de presse, de la musique indépendante, des cours de langue et d'informatique

Renseignez-vous auprès de l'équipe de la médiathèque de Lassy ou contactez-vous directement sur <http://www.mediathèque35.fr/>

Des magazines, des journaux... chez vous en un clic 24h/24

### VALORISATION DES ROMANS DU TERROIR

Envie de lire des histoires d'hier ou d'aujourd'hui qui mettent à l'honneur la France, ses régions, et son patrimoine ? Venez retrouver les romans du terroir dans les rayons de la médiathèque. Ils ont maintenant leur propre étagère pour ne plus avoir à les chercher !



### PORTAGE DE LIVRES À DOMICILE

Si vous avez des difficultés à vous déplacer mais que vous aimeriez quand même pouvoir vous plonger dans un bon roman, découvrir des histoires merveilleuses en DVD ou feuilleter un magazine, ce service est pour vous. À partir de septembre les bénévoles de la médiathèque pourront vous apporter des documents de la médiathèque directement chez vous. Le portage de livres à domicile permet d'entretenir l'accès à la culture pour chacun mais aussi des liens humains privilégiés.



## La chasse aux œufs

En avril, Camille et Chann, du pôle intergénérationnel, ont organisé un grand jeu de piste dans tout l'espace pour une grande chasse aux œufs ! Les jeunes lasséens n'ont pas résisté à l'appel du chocolat et ont répondu présent à cette animation. Ce sont plus de 30 enfants de Lassy qui ont participé.



## Dyslexie et Ostéopathie

**Samedi 26 mai**, Elisabeth Roquais et Sylvia Bescher sont intervenues au Pôle intergénérationnel pour nous parler de la dyslexie. Ce trouble spécifique de la lecture, qui touche un grand nombre de personnes est encore trop méconnu. C'est Sylvia Bescher, orthophoniste, qui a débuté la rencontre en expliquant les processus d'apprentissage de la lecture et en quoi la dyslexie empêchait cet apprentissage. Elisabeth Roquais, étudiante en ostéopathie, nous a ensuite présenté sa recherche auprès d'enfants dyslexiques et non dyslexiques. Pour son mémoire d'étude, elle cherche à savoir si l'on trouve un schéma ostéopathique typique chez les enfants dyslexiques. Le public, principalement concerné par la question, a trouvé très intéressant d'envisager que l'on puisse aider les enfants dyslexiques avec un suivi ostéopathique. La rencontre a donc suscité de nombreuses questions et discussions.

Cela a également été l'occasion pour les lecteurs de la médiathèque de découvrir les ouvrages adaptés à la lecture des enfants Dys.



## Le prix des Incorruptibles

**Objectif : Donner le goût de la lecture aux enfants**

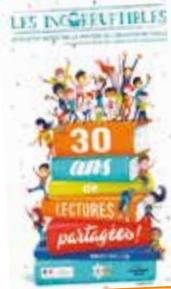
La médiathèque municipale et l'école Camille Claudel ont mis en place le projet de lecture initié par l'association « Les Incorruptibles ». Presque toutes les classes ont participé. Chaque année, des professionnels de l'édition proposent une sélection de titres d'albums qui sont classés par niveaux. Les écoles s'inscrivent, reçoivent les albums.

Chaque enseignant a ensuite plusieurs mois pour permettre à ses élèves de lire toute la sélection.

La sélection permet d'aborder des thèmes très variés et intéressants : le racisme, la différence, la protection de la nature...

Vers la fin de l'année scolaire, les enfants votent à bulletin secret. À Lassy, ils ont vraiment imité les grands puisque, pour l'occasion, la Mairie a prêté un isoloir et l'urne officielle de la commune ; une façon intelligente et ludique de préparer les enfants à leurs futurs devoirs de citoyens.

Après un passage par l'isoloir, Lilou vote comme une grande !



2



3



## Le mois de mai sous le signe du polar,

Le mois de mai sous le signe du polar, avec des énigmes à résoudre chaque semaine et une exposition enquête interactive.

Le mois de mai a été placé sous le signe du polar à la médiathèque. Nous avons accueilli l'exposition interactive « Qui a refroidi Lemaure ». Les lasséens, munis d'une tablette et d'un casque, ont dû suivre les indices éparpillés sur les différents panneaux de l'exposition afin de mener l'enquête. Cela a plu aux plus jeunes comme aux moins jeunes. Certains sont même revenus plusieurs fois pour suivre les différentes pistes possibles. Bien que l'exposition soit proposée en Français et en Breton les joueurs ne se sont pas risqués à chercher « piv neus lazhet Lemaure ». Toutefois, tout le monde est reparti satisfait d'avoir coincé l'auteur du crime !



### Atelier cuisine du 23 juin 2018

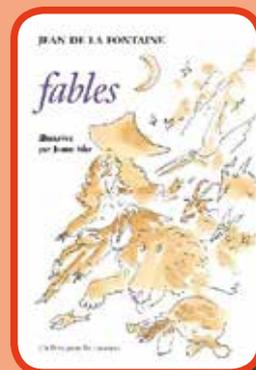
Dans le cadre de la fête des fruits et légumes frais, la médiathèque et le restaurant scolaire se sont associés pour proposer deux ateliers de création culinaire. Les apprentis cuisiniers de tous âges ont découvert la recette d'un crumble minute à la rhubarbe et à la fraise. Christophe, le chef cuisinier, passionné par son métier, a réussi à transmettre son goût pour les produits frais et de saison. Tous étaient captivés par ses gestes précis et ses petites astuces de professionnel des fourneaux, y compris la plus jeune des participants, Julia (tout juste 4 ans).



Lancée en juin 2017 dans le cadre d'une vaste mobilisation en faveur du livre et de la lecture, l'opération "Un livre pour les vacances" a pour objectif d'encourager la lecture personnelle des élèves de CM2. Un recueil de Fables de La Fontaine, illustré par l'auteur de BD Joann Sfar, leur est remis par leurs professeurs avant les vacances d'été 2018.

À l'école de Lassay, les élèves de CM2 se sont rassemblés dans la salle de motricité mardi 3 juillet, à quelques jours des vacances. La directrice et le professeur de la classe ont organisé cette remise de livres, conjointement avec Chann de la médiathèque et la conseillère municipale déléguée à la lecture publique, Chantal Le Bris. C'était aussi l'occasion de découvrir les différentes formes littéraires qu'ont pu prendre les fables et les titres présents à la médiathèque.

Après la lecture d'une fable et un échange sur Jean de La Fontaine, son époque et son œuvre, les enfants se



sont vu remettre un exemplaire du livre qu'ils pourront savourer cet été.

## Evènements à venir

### Cet été à la médiathèque

N'oubliez pas de venir faire le plein de livres pour les vacances! Pensez aussi à emprunter les liseuses qui ne prendront pas de place dans vos bagages. La durée de prêt sera prolongée.

Cet été, laissez-vous surprendre par les « livres surprises » sélectionnés par l'équipe de la médiathèque et venez jouer aux jeux de société proposés tout l'été à la médiathèque.

**ATTENTION. La médiathèque n'ouvrira ses portes que les samedis matin de 10h à 12h pendant le mois d'août, du mardi 31 juillet au samedi 25 août.**



### Petites frousses et grands frissons au mois d'Octobre



Cette année encore, le réseau des bibliothèques des Vallons vous propose un programme d'animation autour d'une thématique commune. En octobre, il ne faudra pas avoir peur d'avoir peur! Le programme complet sera dévoilé en septembre, il y en aura pour tous les goûts et tous les âges.

### Lisez autrement, empruntez une liseuse!

Pour les vacances, les valises sont déjà pleines? pas de place pour vos livres?

C'est l'occasion d'emprunter une liseuse et de découvrir notre sélection de livres numériques **Toute l'année.**

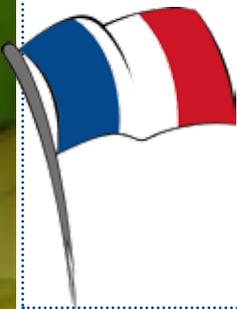


### En novembre : Commémoration du centenaire

Le 11 novembre prochain nous fêterons les cents ans de la fin de la guerre 14-18. C'est l'occasion d'entretenir la mémoire de ce terrible événement bien sûr, mais aussi de créer du lien entre les générations et de solidifier les valeurs d'humanité et de paix nécessaires à la construction d'un avenir commun. La médiathèque, l'espace jeune et l'école s'uniront pour proposer des animations et des rencontres en amont afin d'impliquer l'ensemble des lasséens à la journée de commémoration nationale qui aura lieu.

#### APPEL À CONTRIBUTION

La médiathèque souhaite contribuer à la mémoire et à l'échange entre les générations en exposant des objets d'histoire qui vous appartiennent. Si vous possédez encore des objets (cartes, objets du quotidien...) du début du siècle précédent et que vous voulez participer à cette exposition, contactez-nous au 02.99.42.02.87 ou sur [mediatheque.lassay@gmail.com](mailto:mediatheque.lassay@gmail.com)



## Les horaires d'ouverture à la rentrée

En septembre les horaires d'ouverture de la médiathèque changent! Puisque la commune repasse à la semaine des 4 jours, la médiathèque ouvrira ses portes pour vous accueillir **le mercredi matin de 10h à 12h.**

Pour une harmonisation des heures d'ouverture et de fermeture le reste de la semaine, nous vous accueillerons : les mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h.

Mardi 16h30 - 18h00  
Mercredi 10h00 - 12h00 / 16h30 - 18h30  
Jeudi 16h30 - 18h00  
Vendredi 16h30 - 18h00  
Samedi 10h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

# ESPACE JEUNES

**L'animateur Camille Pascal Zrgaggen accueille les jeunes dans le bâtiment intergénérationnel.**

Lieu de vie pour s'amuser, découvrir de nouvelles activités mais aussi pour décompresser ou échanger quelques instants ou tout l'après-midi, l'Espace Jeunes est ouvert pour tous les Lasséens de 11 ans (entrée en 6<sup>ème</sup>) à 17 ans.

- Mercredi de 14H00 à 18H00 (accueil des jeunes de moins de 14 ans dans la limite de 12 places maximum)

- Samedi de 13H30 à 17H30 (accueil des jeunes de plus de 14 ans dans la limite de 12 places maximum)

Ces horaires peuvent être modifiés en cas de sorties et/ou soirées.

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, du lundi au vendredi, les horaires sont établis en fonction des animations, merci de se référer au programme.

**JUILLET 2018 : ATTENTION DE NOUVEAUX HORAIRES SONT A L'ETUDE ILS VOUS SERONT TRANSMIS DES QUE VALIDES.**

L'Espace Jeunes ré-ouvre ses portes en cette fin de vacances scolaires estivales.

- Mercredi 29 août : accueil des jeunes de moins de 14 ans (12 places maximum)

- Jeudi 30 août : accueil des jeunes de plus de 14 ans (12 places maximum)

- Vendredi 31 septembre : ouvert à tous dans la limite de 12 places maximum.

Votre participation est soumise à la remise du dossier d'inscription disponible en mairie ou sur le site de la mairie. Tél : 06.83.08.15.76 E-mail : animateur.lassy@gmail.com



L'utilisation de pochoir



Le chantier en cours



Caisson terminé

## Un Jardin partagé près du pôle intergénérationnel

Le jardin partagé a été créé par les jeunes de l'espace jeunes pendant les vacances de février sur 2 après-midi ainsi qu'avec le savoir-faire de membre du comité des fêtes.

Les deux bacs sont entièrement faits à l'aide de matériel de récupération (du bac jusqu'aux composants qui l'intègrent).

L'idée est d'en faire un lieu de vie et d'échanges pour tous les Lasséens qui le souhaitent ainsi que pour l'école ou tous les utilisateurs du pôle intergénérationnel.

## Des hiboux colorés pour traverser !

Mr David Soucany, lasséen, est l'auteur de ces plots colorés que l'on peut voir Rue du Patis. Ces hiboux sont là pour protéger les enfants en leur rappelant qu'ils doivent toujours regarder à droite et à gauche avant de traverser la rue. Pourquoi ne pas imaginer un nouveau symbole celui du « hibou protecteur » afin d'aider les enfants à traverser dans le bourg ??



## DÉPART DE MR RIVIÈRE ERWAN LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA MAIRIE DE LASSY



Mr Rivière après 6 années au service des Lasséennes et Lasséens a fait le choix d'évoluer dans sa carrière et il a pris ses nouvelles fonctions à la communauté de commune de Brocéliande au service financier/direction des ressources humaines le 18 juin. C'est entouré de sa famille, des agents municipaux et des élus que le 12 juin Mr Le Maire l'a remercié pour son engagement au service des citoyens, pour ses compétences professionnelles qu'il a su mettre au service d'un travail collaboratif avec les élus, pour ses qualités humaines qu'il a su déployer en tant que manager auprès des agents municipaux avec lesquels il travaillait tous les jours. Nous lui souhaitons de belles réussites professionnelles et un beau voyage au sein du pays des légendes!



## TRAVAUX

### • RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À L'ÉGLISE

Afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'église, les services techniques ont réalisé une rampe d'accès à pente douce. Par souci du détail et pour que cette rampe s'intègre parfaitement visuellement, les agents des services techniques ont habillé cette rampe d'un mur de pierres.



### • RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE RUE DE LA VALLÉE

Depuis le 11 juin la rue de la vallée est ouverte à la circulation. La chaussée a été refaite et des installations destinées à réduire la vitesse ont été créées (2 ralentisseurs et une chicane). La sécurité des piétons est également assurée par la création d'un trottoir.





PÔLE ENFANCE  
L'Arbre  
en Couleurs

## FÊTE DE L'ÉTÉ À L'ARBRE EN COULEURS

**Vendredi 15 juin, en fin de journée, toute l'équipe de L'Arbre en couleurs a invité l'ensemble des familles pour clôturer l'année lors de la traditionnelle fête de l'été. Plusieurs animations ont été proposées par les professionnelles et les parents du « Conseil Pôle Enfance »**

Fil conducteur de l'année et de la fête, le thème « Tout bouge ! » a remporté un vif succès auprès des enfants et de leur famille. Dans la cour, les tout-petits ont découvert plusieurs fabrications à manipuler et faire bouger : des moulins à vent, des roues, un avion à hélice, un paon-éventail, des bouliers géants, des mobiles multicolores voletant dans le vent ...

Ils ont aussi apprécié les jeux d'eau : l'eau à verser dans des labyrinthes verticaux, l'eau colorée à transvaser, le circuit d'eau et ses bateaux ...

Dans le stand d'à côté, les parents du « Conseil Pôle enfance » avaient installé un atelier « bulles de savon » qui a émerveillé les enfants.

Un stand maquillage et tatouage permettait aux enfants de se mettre aux couleurs de la fête.

Pour ceux qui voulaient expérimenter pleinement le thème « Tout bouge », un parcours « brouettes » et un manège « made in crèche » avaient été créés par l'équipe : ils ont suscité beaucoup de rigolades entre enfants mais aussi entre parents !

Pas de fête sans lots surprise pour les enfants : cette année, au lieu de la pêche à la ligne, l'équipe avait fabriqué un stand « tire à la ficelle » : on choisit une ficelle, on la tire doucement et un cadeau surprise apparaît !

Le petit Nino et sa famille ont aussi été les gagnants du jeu « Qui suis-je » : il fallait deviner à quelle photo « adulte » correspondait la photo « enfant » de chaque professionnelle ! Pas si simple !

A l'intérieur de la crèche, une exposition présentait des séries de photos des enfants sur le thème de la motricité libre, ainsi que de nombreux portraits très expressifs.

A 18h, toute l'équipe a réuni les familles autour d'un petit spectacle « Haut en couleurs » qu'elle avait mis en scène en s'inspirant de l'album « Un Livre » d'Hervé Tullet.

A l'occasion de cette festivité, Marylène Le Couillard (Mamylène) et Marie-Françoise Felder (Mamie qui lit) ont été remerciées pour leurs interventions régulières auprès des enfants dans le cadre de « Lire et faire lire ». Avec beaucoup d'émotion, l'équipe a également reçu un « Livre d'Or » personnalisé de la part des familles.

Tout au long de la fête, les invités pouvaient se restaurer et déguster les préparations de Sylvie : smoothies banane/fraise/menthe, far breton, gâteaux chocolat/macaron, muffins fraise/rhubarbe ... et en fin de soirée familles et professionnelles ont partagé un moment convivial autour d'un pique-nique.

Toute l'équipe remercie les enfants et leurs familles, Mme Guinguéné-Régnault (Elue de Goven), les Services Techniques, les parents du Conseil et les mamies qui lisent pour leur participation. Bel été à tous et rendez-vous à la rentrée pour de nouvelles aventures !

Pôle Enfance L'Arbre en Couleurs  
4 passage de la Levrais - 35580 Goven  
Tél : 02 23 61 13 30 - Fax 02 99 42 01 94  
carine.germain@mairie-goven.fr



# LA VIE ÉCONOMIQUE

## APPEL À PARTICIPATION - GROUPEMENT D'ACHAT DE LASSY

Il y a 2 ans, quelques familles lasséennes se sont organisées pour créer un groupement d'achat. Un groupement d'achat, c'est quoi ? C'est pouvoir acheter des produits d'agriculture biologique en grands conditionnements (5, 10, 25 Kg) ou des colis complets et se les répartir dans un esprit de partage et de convivialité. Les bénéfices de cette initiative sont multiples : réduire les coûts, soutenir les producteurs locaux, rencontrer du monde et créer de la convivialité.

Cette démarche est citoyenne, elle consiste à soutenir et participer au développement de productions locales et biologiques mais aussi paysannes et artisanales en supprimant ou réduisant les intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Faire une commande collective permet en augmentant les quantités commandées d'obtenir des prix intéressants auprès des producteurs ou des distributeurs. Le groupement d'achat de Lassy essaie de proposer des produits en complémentarité de ceux vendus sur le marché de producteurs le vendredi soir. Il s'agit surtout de produits secs (céréales, farine, sucre, légumineuses...) et liquides (différentes huiles et bières). Si vous souhaitez rejoindre le groupement d'achat de Lassy, merci de bien vouloir contacter Katy Bellay.



Katy Bellay  
katy.bellay@gmail.com  
09 50 40 12 17

# SANTÉ PUBLIQUE



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ



@MinSoliSante

#ÉtéSansSouci

## Pendant l'été, gare aux piqûres et aux morsures !

### Se protéger pendant les promenades et dans son jardin

Je porte des **chaussures** et des **vêtements couvrants** (jambes et bras), un **chapeau** et je **rentre le bas de mon pantalon dans les chaussettes**.

Je **reste sur les chemins**, j'évite les **broussailles**, les **fougères** et les **hautes herbes**.

J'**évite de soulever les pierres et les tas de bois**.

J'**applique des répulsifs** contre les insectes sur la peau et/ ou sur les vêtements, en respectant leur mode d'emploi.

Chez moi, je **supprime les eaux stagnantes** et je **débrousaille les herbes hautes**.

Si je suis **allergique**, je peux **demander à mon médecin de me prescrire une trousse d'urgence** et j'**informe mon entourage** et mes amis de ce risque allergique.



### En cas de piqûre



#### DE GUÊPES, ABEILLES, BOURDONS ET FRELONS

Si je suis piqué, je **retire rapidement le dard** avec l'ongle ou avec une carte de crédit (ne pas utiliser de pincette).

En cas de **piqûre à la main**, j'enlève mes **bagues** pour ne pas gêner la circulation du sang si un **gonflement se développe**.

Je **désinfecte à l'eau et au savon**, puis j'**applique une solution antiseptique**.

En cas de **douleur intense**, je prends un **antidouleur par voie orale**. Je **vérifie si je suis à jour de ma vaccination contre le tétanos**.

JE CONSULTE IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN, JE ME RENDS AUX URGENCES OU J'APPELLE IMMÉDIATEMENT LE 15 OU LE 112 EN CAS DE :

- **piqûre dans la bouche ou dans la gorge** (en attendant, je suce un glaçon)
- **réaction locale dans les jours qui suivent la piqûre** ou **signes généraux d'infection** tels que de la **fièvre** et/ou des **frissons**
- **réaction allergique** (en attendant je m'allonge et je surélève mes jambes)

## INFOS PIQÛRES - MORSURES

### DE TIQUES

Si après une activité dans la nature, je repère **une ou des tiques sur mon corps**, je les retire **immédiatement avec un tire-tique**, et je **désinfecte la zone avec un antiseptique**.

Je note dans le carnet de santé la date et la partie du corps concernée.

Si dans le mois qui suit la morsure apparaissent **une plaque rouge** qui s'étend en cercle à partir de la zone de morsure ou **d'autres symptômes** (fièvre, paralysie, etc.), **JE CONSULTE SANS TARDER UN MÉDECIN**.



### DE MOUSTIQUE TIGRE

Si je suis dans une zone où est implanté le moustique tigre et que je ressens les symptômes suivants : **fièvre forte ou modérée, grande fatigue, douleurs musculaires ou articulaires, maux de tête, conjonctivite**, **JE CONSULTE SANS TARDER UN MÉDECIN** et je continue à me protéger des piqûres.



### EN CAS DE MORSURE DE VIPÈRE

J'APPELLE IMMÉDIATEMENT LES URGENCES EN FAISANT LE 15 OU LE 112.

- En attendant les secours, je **reste calme** et **jôte tout ce qui peut serrer la zone mordue** (bagues, montres, chaussures etc.).
- Je **désinfecte la plaie avec un antiseptique** et j'**immobilise le membre mordue** pour ralentir la propagation du venin.



ars

<http://www.signalement-moustique.fr>  
[http://e.phytia.inra.fr/P159/Signalement\\_TIQUE](http://e.phytia.inra.fr/P159/Signalement_TIQUE)



# LA VIE PRATIQUE

## L'ASSOCIATION ACTION DOMICILE SERVICES



L'association ACTION DOMICILE SERVICES présente un bilan positif

C'est dans la bonne humeur que s'est tenue mardi 24 mai 2018 l'assemblée générale de l'Association ADS, dans les locaux du Reso à Guichen devant une cinquantaine de personnes. Les administrateurs et responsables ont présenté le bilan positif de l'année 2017 aux salariés, adhérents et partenaires.

Mr Christian Bonnechere, le président de l'association, a rappelé que l'objectif n°1 d'ADS était de professionnaliser et de pérenniser les emplois de services à domicile.

Cela fait maintenant 19 ans qu'ADS propose des prestations de services à la personne (ménage, repassage, garde d'enfants, jardinage, aide aux personnes âgées, préparation de repas, sorties d'hospitalisations), services assurés par 54 intervenants à domicile et 3 salariées administratives.

Au cours de l'année 2017, 42.178 heures ont été réalisées chez les 439 adhérents de l'association, soit une augmentation de 4,37 % par rapport à l'année passée. L'association ADS intervient sur Guichen et 7 communes aux alentours, dont LASSY où réside 5 % de nos adhérents.

Le bilan financier positif a permis de verser une prime de fin d'année sous forme de chèques cadeaux aux salariés, d'investir un peu en matériel de jardinage et en formation pour nos salariés.

Cette année, l'association a continué à développer l'activité jardinage démarrée au printemps 2015 et a créé un troisième poste de jardinier.

L'association a également mis en place une démarche d'amélioration continue de la qualité et a adhéré à la charte nationale qualité des services à la personne.

Enfin, une nouvelle forme de communication a vu le jour par la création d'une page Facebook afin d'informer plus facilement nos adhérents et salariés de notre actualité : <https://fr-fr.facebook.com/adsguichen/>

Le cocktail dinatoire qui a suivi l'assemblée générale était l'occasion de remercier les salariées présentes depuis 10 ans ou parties récemment à la retraite. Celles-ci ont reçu des mains du président de l'association, Mr Christian Bonnechere, des fleurs et un soin beauté.

Contact : Sophie Boschat, Géraldine Denis, Martine Odyé  
Tél : 02.99.57.39.87  
ads.guichen@laposte.net  
Site internet : <http://ads-guichen.fr/>



## « BIENTÔT 16 ANS ? PENSER AU RECENSEMENT !

Tous les jeunes français et françaises sont tenus de se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent.

Il s'agit d'une démarche administrative personnelle et obligatoire qui permet l'inscription automatique à 18 ans sur les listes électorales si le recensement est réalisé dans les délais. De plus, elle permet de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Se rendre à la mairie avec pièce d'identité (ou toute autre document prouvant la nationalité française) et livret de famille





# LA VIE PRATIQUE

## RAPPEL CONCERNANT L'INTERDICTION DE BRULER :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers et professionnels (éléments végétaux issus de la tonte de pelouse, de la taille des haies, d'élagages et de débroussaillage) est interdit toute l'année et dans tout le département. (arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu en Ille-et-Vilaine du 20 avril 2015).



**RAPPEL DE L'INTERDICTION DE BRÛLER SES DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE.**

## NUMÉROS UTILES

### EN CAS D'URGENCE MEDICALE :

#### **SAMU : 15**

N°Appel dans toute l'Europe : 112

N°Appel pour sourds et malentendants, difficultés à parler : 114

#### **Pompiers : 18**

**Urgences à Pontchaillou**, 2 Rue Henri le Guilloux 35 000 RENNES

- Médico-chirurgicales adultes, (centre urgences réanimation) :
- Urgences cardiologiques (centre cardio pneumologique) :

**Urgences à l'hôpital SUD**, 16 bd de Bulgarie 35203 RENNES

- Pédiatriques, enfant de moins de 16 ans Tél. : 02.99.28.43.21
- Urgences gynécologiques Tél : 02 99 26 67 87
- Maternité Tél : 02 99 26 59 64

**Maison Médicale** (ACCPSMR) samedi AM, dimanche et fériés

64 Avenue de la gare 35480 MESSAC

Tél. : 02.99.92.36.94

#### **Drogues Info Service**

7j/7 de 8h00 à 2h00 – appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe – 0 800.23.13.13

[www.drogues-info-service.fr](http://www.drogues-info-service.fr)

#### **Ecoute Cannabis**

7j/7 de 8h00 à 2h00 – appel anonyme - 0 980 980 940

#### **Ecoute Alcool**

7j/7 de 8h00 à 2h00 - appel anonyme - 0 980 980 93

**Sida Info Service** - 0 800 840 800



### **Gendarmerie**

70 rue Général Leclerc 35580 GUICHEN Tél. : 02 99 57 01 02

### **Infos Sociales en ligne**

Mise en place par le Conseil Général d'Ille et Vilaine d'un n° bleu 0 810.20.35.35 (communication : coût local d'un poste fixe) [www//info-sociale35.fr](http://www//info-sociale35.fr)

**Accueil des sans abris : 115**

**Enfance en danger DAS 35** 0 800 58 57 79 ou 119 (numéro vert)

**Enfance et partage** 02 99 51 00 22

**SOS victime** 02 99 35 06 07

**SOS amitié** 02 99 59 71 71

## LA FUTURE PISCINE SUR LE TERRITOIRE



Sur le projet de piscine sur votre territoire en participant à un questionnaire en ligne ! Le 8 novembre dernier, les élus de vallons de haute bretagne communauté ont voté à l'unanimité la construction d'un équipement aquatique communautaire à Guichen. Pour mener à bien cette opération d'envergure et structurante pour le territoire intercommunal, la Communauté de Communes invite ses habitants à participer à la définition du projet et à proposer leurs idées. L'objectif de cette enquête en ligne : développer un projet cohérent, adapté au territoire intercommunal et aux attentes des différents publics.



**Vous pouvez participer à l'enquête en ligne, disponible tout l'été, en allant sur le site de VHBC : [www.vallons-de-haute-bretagne-communauté.fr](http://www.vallons-de-haute-bretagne-communauté.fr)**

## LA PISCINE COMMUNAUTAIRE À GUIPRY/MESSAC

Venez profiter en famille de cette piscine découverte sous le soleil

### HORAIRES D'OUVERTURE ETE 2018

#### **Du 7 juillet au 2 septembre :**

- Fermée le lundi - Du mardi au jeudi : 10h – 12h / 14h30-18h
- Du vendredi au dimanche : 10h - 12h / 14h30 - 19h

**Du 3 au 16 septembre :** Uniquement les samedis et dimanches de 10h - 12h et 14h30 - 19h

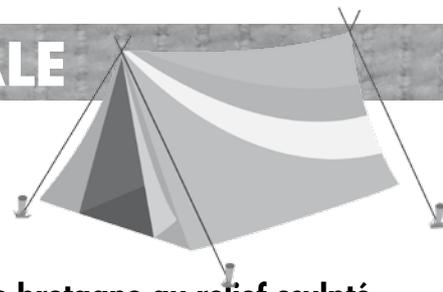
***Dernières entrées une heure avant la fermeture.  
Évacuation du bassin 15 minutes avant la fermeture.***

### LES TARIFS

- De 0 jusqu'à 6 ans : gratuit
- De 6 à 18 ans (entrée enfant) : 2.20 €
- Adultes : 3.70 €
- 1 carte de 10 entrées enfants : 15.00 €
- 1 carte de 10 entrées adultes : 33.00 €
- Bâtonnets de glaces : 1.30 €
- Cônes glacés : 1.70 €
- Barre glacée : 1.50 €
- Boissons : 1.30 €



**Pour tous renseignements, Téléphone : 02 99 34 60 40.**



## L'ÉCO-CAMPING DES BUIS À LES BRULAIS \* \*

**Pour des vacances au rythme de la nature ! situé en plein coeur de la haute bretagne au relief sculpté par la vilaine, l'éco-camping communautaire des buis \* \* promet calme et farniente à ceux qui prennent le temps de s'arrêter dans cet écrin de verdure.**

Le site dispose de **25 emplacements pour tentes et caravanes** et **3 emplacements pour camping-car** avec borne de services, le tout surplombant un étang entouré d'un bois de buis sur lequel se trouve **2 cabanes flottantes** : un paysage bucolique offrant un lieu idéal pour les randonneurs désireux de se reposer entre deux étapes. Certains pourront explorer la faune et la flore environnante ou pêcher autour de l'étang, quand d'autres profiteront de la vue depuis la terrasse de la cabane. Un **espace accueil** avec kitchenette et coin repas et un bâtiment destiné aux sanitaires avec laverie et local vélo sont mis à disposition des campeurs. L'ensemble des bâtiments répond aux normes **d'accessibilité**. L'éco-camping a été pensé dans un souci du **respect de l'environnement** :

- bâtiments répondant aux normes environnementales
- emplacements façonnés par des haies de charmes et d'osiers vivants
- utilisation de produits ménagers écologiques ou biodégradables pour l'entretien des espaces collectifs
- interdiction de circulation motorisée dans l'enceinte du camping
- sensibilisation aux gestes écocitoyens durant le séjour (tri des déchets, consommation d'eau...).



**CONTACT :** Eco-camping des Buis La Basse Bouère  
35330 Les Brulais 06.28.76.07.65  
ecocampingdesbuis@vallonsdehautebretagne.fr



## LA MAISON INTERCOMMUNALE FAIT PEAU NEUVE

Vallons de Haute Bretagne communauté réhabilite son siège social, la maison intercommunale située à Guichen, à partir de mi-juillet. les bureaux n'offraient pas des conditions de travail et des capacités d'accueil suffisantes. Le nouvel équipement aura une consommation d' énergie maîtrisée. les travaux devraient durer 15 mois.

*Publié le jeudi 19 juillet 2018 sur le site de VHBC*

**Le siège de la Communauté communes réhabilité** aura une superficie de 1260 m<sup>2</sup> contre 980 m<sup>2</sup> aujourd'hui. **La durée prévisionnelle des travaux est de 15 mois.** « Ce nouveau siège permettra de travailler dans des conditions optimales. Nous veillerons à la haute qualité énergétique du bâtiment pour réduire au maximum ses consommations. Des panneaux solaires seront installés par exemple » explique Patrick Bertin Vice-président de Vallons de Haute Bretagne Communauté en charge des travaux. Pour les usagers, l'accueil de la Communauté de communes continuera à Musicole à Guichen et au Chorus à Val d'Anast. Les lignes téléphoniques des agents communautaires et du standard de la Communauté de communes restent inchangées. Les agents du Pays des Vallons de Vilaine seront à la Maison du développement à Val d'Anast pendant la durée des travaux.



## PIJ

**Besoin d'infos ? D'un bon plan ? Rendez-vous toute l'année dans les deux points information jeunesse (PIJ) communautaires.**



### ✓ Les PIJ, véritables espaces ressource

Vallons de Haute Bretagne Communauté compte deux Points information jeunesse ; l'un à Guichen et l'autre à Val d'Anast. Les Points Information Jeunesse ont pour mission de permettre un égal accès à l'information pour tous les jeunes du territoire.

#### Au PIJ, on trouve :

- Toutes les informations sur : les formations, les métiers, le logement, les jobs, la recherche de stage, la santé, les loisirs, les vacances, la culture, la mobilité internationale, la vie quotidienne, la citoyenneté, les initiatives, le bénévolat, l'accès aux droits,...
- Des guides et des brochures que l'on peut emprunter gratuitement, L'accueil au PIJ, c'est :
- Des permanences d'accueil où les jeunes peuvent venir sans rendez-vous.
- Des ateliers d'informations thématiques organisés tout au long de l'année en fonction des besoins recensés : jobs d'été, premiers CV et lettre de motivation, présentation des métiers d'animation...
- Des services de mise en relation (baby-sitting et soutien scolaire).

### ✓ D'un point de vue pratique

#### *Le PIJ situé à Guichen est ouvert :*

le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 18h  
le jeudi de 16h à 18h  
le vendredi de 14h à 19h



Structure d'accueil Le Résé



#### Reunan GIRARD

Animateur Point Information Jeunesse

Le Résé

26, rue du Cdt Charcot

35580 GUICHEN

02 99 52 08 91 - 06 88 01 15 59

reunan.girard@vallonsdehautebretagne.fr

Facebook : @PIJsVHBC

#### *Le PIJ situé à Val d'Anast est ouvert :*

le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h30  
le vendredi de 14h30 à 18h30  
le samedi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h30



Chorus



#### Samuel AUVE

Animateur Point Information Jeunesse

Chorus

Rue de Querpon - Maure de Bretagne

35330 VAL D'ANAST

02 99 92 46 95 - 06 24 28 89 22

samuel.auve@vallonsdehautebretagne.fr

Facebook : @PIJsVHBC

# LA VIE ASSOCIATIVE

## ASSOCIATION LE PONT DE PIERRE



**Journée nature du 2 juin au moulin du Ritoir avec Le Pont de pierres**  
Cette journée, sous un beau soleil, a réuni plus de 250 personnes, dont 80 enfants environ. Les randonnées découverte de l'espace naturel, de la vie du Canut, des papillons et libellules étaient complètes. Le stand sur la protection des oiseaux, qui malheureusement sont en voie de disparition, a beaucoup été visité. On présentait des nichoirs, mangeoires, hôtel à insectes, maison à chrysope réalisés par un bénévole de l'association. Certains sont repartis avec des nichoirs en espérant avoir une nichée au printemps prochain. Les adultes ont participé à des jeux de découverte de la faune et de la flore de la vallée. Quant aux enfants, ils ont fabriqué des moulins et des bateaux qu'ils ont expérimentés sur le Canut. Les tout-petits ont fait du découpage : chouettes, hiboux, coccinelles, etc. Un flyer, en couleurs, sur la richesse faunistique et floristique a été distribué à tous les participants. Sourire malgache tenait le stand gourmand : crêpes, gâteaux, boissons. Merci aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette belle journée.

Stand flore/faune adultes

Découverte du Canut

Découverte de l'espace naturel

Sortie libellules et papillons

Stand gourmand avec Sourire Malgache

Moulins sur le Canut

stand nichoirs, mangeoires, hôtels à insectes

Hôtel à insectes

# Forum

# des associations



VENDREDI **7** SEPTEMBRE 2018

DE 18H00 À 21H00

SALLE DES FÊTES JOSEPH LEGENDRE

À LASSY



**RENCONTRES ECHANGES INFORMATIONS INSCRIPTIONS**

Renseignements : Accueil de la mairie de Lassy ou 02 99 42 03 33

